



MONTMORENCY

Conservatoire musique, danse et art dramatique AEM Grétry
à Rayonnement Communal agréé d'Etat

PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 – 2028

Adopté au Conseil municipal du ??



**Conservatoire André-Ernest-Modeste Grétry
Musique, Danse, Art dramatique**

Téléphone : 01 34 28 20 50
Courriel : conservatoire@ville-montmorency.fr

.....
Accueil

23, rue du Temple
95160 Montmorency



MONTMORENCY

Introduction

Le conservatoire AEM Grétry s'est doté d'un premier projet d'établissement présenté et voté au Conseil Municipal du 29 juin 2009, puis un second voté le 27 mars 2017.

Ce document concernait la période allant de 2017 à 2022. Il est donc parvenu à son terme.

Un nouveau projet se doit d'être construit pour les années allant de 2023 à 2028. Ce dernier présentera un diagnostic de l'établissement ainsi que ses perspectives d'évolution.

Le projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires et usagers du conservatoire ainsi qu'aux tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte les réalités sociologiques, économiques et culturelles du territoire communal et intercommunal ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels (établissements relevant de l'Education nationale, structures de pratique amateur, lieu de création et de diffusion) ;

Le projet précise le rôle, l'engagement et les missions de chacun : élus, direction de l'animation de la ville, partenaires, enseignants et conservatoire

Trois textes de référence définissent les missions des établissements d'enseignement artistique agréés :

- La Charte de service public pour la Musique, la Danse et l'Art dramatique
- La loi du 13 août 2004
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques

Les missions d'un Conservatoire agréé à Rayonnement Communal sont :

- Contribuer à l'éducation artistique pour tous les publics,
- Proposer un enseignement construit et de qualité afin de donner les acquis initiaux à tout élève dans le cadre d'une pratique amateur gratifiante ou pour accéder, selon le souhait de chacun, à un enseignement préprofessionnel (CRD ou CRR),
- Soutenir les initiatives et la pratique amateur,
- Former des spectateurs avertis et curieux,
- Mettre en commun les outils et les moyens culturels dans un souci de mutualisation,
- Etre acteur de territoire en participant à la vie de la commune et de l'intercommunalité,
- Renforcer la transversalité entre les différents modes d'expression artistique,
- Développer des partenariats multiples afin d'ouvrir l'établissement à tous les publics,
- Assurer en tant qu'établissement classé d'Etat, un rôle de « pôle ressource » par rapport à un territoire.



MONTMORENCY

Bref rappel historique

L'école de musique et de danse de Montmorency a été créée en 1983 sous la direction de Jacques Charpentier, dans des locaux situés avenue de Domont. En quarante années d'existence, l'établissement a vu se succéder six directeurs : M. J. Charpentier, M. J.P. Cabée, M. Ch Cavalier, Mme L. Dufrêne, Mme H. Hucher, M. Ph. Cadou. L'emménagement dans ses locaux actuels, 23 rue du Temple, s'est fait en 1992 à la faveur de la restauration de l'ancienne Orangerie du château de Crozat, bâtiment du XVIIIème siècle classé « monument historique ».

Le Conservatoire a reçu son premier agrément d'Etat en 1991. Jusque-là consacré à la musique et à la danse, l'établissement s'est ouvert à l'enseignement de l'art dramatique en septembre 2013.

L'organisation des cursus d'études suit les directives données par le Ministère de la Culture.

Deux documents articulent son fonctionnement :

- Le règlement des études
- Le règlement intérieur

Le Conservatoire AEM Grétry est financé par la ville de Montmorency, le conseil départemental du Val d'Oise, les usagers de l'établissement.

Les objectifs du projet d'établissement

L'ensemble du projet pédagogique s'articule autour du développement des départements existants, de l'accueil de tous les publics et des pratiques collectives, avec comme objectifs :

- Développer les départements pédagogiques existants en complétant notamment les niveaux et les contenus des cursus d'études,
- Favoriser et développer les pratiques collectives (chœurs, orchestres, ensembles),
- Encourager la transversalité entre les disciplines,
- Donner à chaque élève un enseignement initial complet et de qualité afin, soit de permettre une pratique amateur gratifiante, soit d'entrer dans des cursus plus professionnels,
- Développer et encadrer les pratiques artistiques amateurs,
- Former des spectateurs avertis et curieux,
- Être acteur de territoire et favoriser les partenariats.



MONTMORENCY

Sommaire du document

Chacun des points abordés dans ce document a été travaillé avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Pour chacun sont présentés un diagnostic et des perspectives d'évolution.

1 - Effectifs de l'établissement

- Personnel
- Usagers

2 - Locaux et matériel technique et pédagogique

3 - Politique tarifaire

4 - Communication

- Interne
- Externe

5 - Pratiques collectives

- Les orchestres
- Les chœurs
- Les ateliers

6 - Partenariats – Développement des publics

- Education Nationale
 - Interventions en milieu scolaire maternelles et élémentaires, Orchestre à l'école
- Conseil départemental
- Associations
- Intercommunalité Plaine Vallée
- Services municipaux

7 - Axes pédagogiques

- Département Formation Musicale
- La musique de chambre
- Département musiques actuelles
- Département danse
- Département Art dramatique
- Carte spectacle

8 - Evaluation pédagogique

9 - Diffusion



MONTMORENCY

1 – EFFECTIFS

o Personnel de l'établissement

Le conservatoire AEM Grétry rassemble une équipe de 29 personnes :

- Un directeur titulaire
- Deux agents administratifs,
- Une gardienne et agent d'entretien,
- 26 enseignants :
- 23 enseignants musique,
- 2 enseignants danse,
- 1 enseignant art dramatique.

Parmi les enseignants, 12 sont titulaires, 12 sont contractuels, 1 en contrat activité accessoire, 1 contrat par association

Au niveau des qualifications :

- 3 enseignants sont titulaires du Certificat d'Aptitude (musique),
- 22 enseignants sont titulaires soit du Diplôme d'Etat, soit d'un DEM (Diplôme d'Etudes Musicales délivré dans les conservatoires régionaux), soit d'un prix de CNSM (Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique).

La plupart des enseignants du conservatoire poursuit une carrière d'interprète en scène. Ce sont donc des «artistes enseignants».

Si l'on considère l'évolution du conservatoire sur les cinq années à venir, un renfort sur des missions de régisseur, en charge également du parc instrumental, devra pouvoir être étudié par le biais de la mutualisation d'un poste.

L'évolution de l'équipe enseignante quant à elle sera fonction de la création de nouvelles classes et du développement des départements pédagogiques.

o Usagers

Le conservatoire AEM Grétry compte 376 élèves répartis dans les trois départements pédagogiques de la manière suivante :

- Musique : 272 élèves,
- Danse : 93 élèves,
- Art dramatique : 28 élèves,
- Parcours découverte (enfants de 4 à 6 ans) : 73 élèves,
- 103 élèves participent aux chœurs du conservatoire.

Les élèves adultes ont la possibilité de suivre un parcours « hors cursus ». Ils sont actuellement 32 à suivre ce parcours composé d'un cours individuel de trente minutes hebdomadaires et d'une pratique collective obligatoire.

Il est à noter que parmi ce dernier groupe s'inscrivent des élèves ayant obtenu leur CEM (Certificat d'Etudes Musicales). Le parcours « hors cursus » est normalement réservé à des adultes débutants ou reprenant une



MONTMORENCY

activité artistique après plusieurs années d'arrêt. Ce parcours est donc inadéquat à des élèves ayant achevé leurs examens.

Garder ces élèves au sein de l'établissement étant une réelle valeur ajoutée et correspondant aux objectifs de l'encadrement de la musique amateur, une réflexion devra être engagée pour envisager la création d'un cycle pouvant remplir cet objectif.

2 – LOCAUX ET MATERIEL

Locaux

Le conservatoire propose l'ensemble de son enseignement dans les locaux réhabilités de l'ancienne Orangerie du château de Montmorency. Ce bâtiment du XVIIIème siècle est classé « monument historique » et bénéficie d'un parking et d'un petit parc juste devant ses portes.

La superficie est de 1000 mètres carrés. Le bâtiment abrite :

- quinze salles de cours dont une salle de danse,
- un auditorium disposant d'une jauge de 80 personnes,
- un bureau de direction,
- un bureau d'accueil et secrétariat,
- un local photocopie, avec partothèque
- deux petits locaux de rangement,
- une cave,
- une serre en son centre,
- un appartement de fonction en mansarde pour la gardienne.

Remarques sur les locaux actuels

- le cadre de travail est très agréable et facilite la présence au quotidien d'un grand nombre d'enfants,
- la présence de la serre pouvant servir de lieu d'accueil, de rencontre artistique et d'exposition ainsi que l'existence du parc permettent des moments de convivialité notamment lors des « portes ouvertes ».

Plusieurs limites apparaissent avec le développement des activités d'enseignement :

- a. problème d'insonorisation des salles : certaines d'entre elles pâtissent de beaucoup trop de réverbération rendant le travail musical difficile.
- b. manque de salles de pratiques collectives : les pratiques collectives sont devenues l'axe prioritaire de l'enseignement, ce qui n'était pas le cas lors de la restauration du bâtiment.
- c. auditorium peu adapté aux auditions transversales mêlant musique, danse et art dramatique : scène prévue uniquement pour de petites formations musicales, inexistence de loges ou d'arrière-scène, pas d'éclairage adapté.
- d. peu de possibilité de rangement ordonné pour les costumes et accessoires.
- e. L'évolution des départements pédagogiques (par exemple les percussions) se trouve bloquée à cause d'un manque de place et les pratiques orchestrales deviennent difficiles à organiser.



MONTMORENCY

Evolutions 2023-2028 :

- Réflexion sur l'acoustique des salles, notamment les salles du rez-de-chaussée (salles JJ Rousseau et JPh Rameau).
- Un partenariat plus conséquent avec les lieux de diffusion sur et hors Montmorency ouvrant la possibilité d'un travail scénique plus régulier.

Matériel

L'évolution des pédagogies et des pratiques implique l'utilisation fréquente d'enregistrements, de captation de spectacles ou de cours, de connexion internet et de matériel numérique.

Le mélange des esthétiques et des répertoires nécessite une adaptation du matériel notamment instrumental.

Evolutions 2023-2028 :

- Installation d'accès internet et wifi à terminer dans l'ensemble des salles du conservatoire.
- Installation d'écrans dans les salles de formation musicale et de danse.

Les classes d'orchestre étant en évolution régulière et le rôle de pôle ressource du conservatoire le plaçant dans une dynamique intercommunale, le répertoire abordé évolue en conséquence. Certains timbres d'instruments deviennent donc intéressants à investir.

Certains instruments dits « rares » seraient donc à prévoir dans l'investissement sur les années à venir : cor anglais, timbales, célesta.

L'achat de ce type d'instrument peut bénéficier de subventions spécifiques au Conseil départemental.

Parc instrumental

Le parc instrumental comprend 84 instruments dont la plupart sont prêtés aux élèves.

Ce sont principalement des instruments de taille intermédiaire. L'instrument de taille adulte sera acquis par les familles dès que nécessaire.

Chaque famille signe un contrat de prêt gratuit et s'engage à souscrire obligatoirement une assurance spécifique. Ce document reste imprécis sur les obligations de deux parties et nécessite d'être précisé.

Certains choix d'achats ont porté de manière excessive sur des très petites tailles instrumentales qui sont fort peu utilisées.

Certains instruments sont obsolètes ou trop dégradés.

Le conservatoire dispose également d'instruments utilisés dans les classes au quotidien :

- onze pianos dont quatre pianos à queue,
- trois pianos numériques,
- une batterie,
- percussions diverses dont percussions traditionnelles acquises en septembre 2016.

Les pianos sont en moyenne accordés deux fois par an.

La classe d'orgue utilise les grandes orgues de la Collégiale Saint--Martin. Un orgue électrique au conservatoire permet aux élèves de venir travailler régulièrement.



MONTMORENCY

Evolutions 2023-2028 :

- remplacement progressif des instruments obsolètes
- achat et adaptation progressive d'instruments selon les inscriptions des élèves
- passage d'un facteur et d'un luthier pour une révision annuelle du parc instrumental
- maintien de deux accords des pianos par an
- maintien de trois révisions annuelles pour les orgues de la Collégiale

3 – POLITIQUE TARIFAIRE

Les tarifs proposés aux usagers sont liés au calcul du quotient familial. Le nombre de tranches est passé de dix à sept à la rentrée 2015 sans augmentation de tarifs. Une augmentation de 4.5% sera appliquée à la rentrée de septembre 2023.

Les tarifs s'échelonnent en fonction des cours suivis soit un tarif spécifique par niveau de cycle et un tarif « atelier ».

Une remise de 20% est appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille, de 30% pour le troisième enfant

Un tarif nettement plus élevé concerne les élèves venant de communes extérieures.

Depuis septembre 2016, il existe plusieurs moyens de paiement : chèques vacances, prélèvements automatiques. Le paiement par trimestre est conservé. Le paiement par carte bleue sera mis en place courant 2023.

Compte tenu de l'évolution du parcours des élèves, de la plus grande transversalité des pédagogies et des matières nouvelles dans l'établissement, les évolutions 2023-2028 seront :

- Application de la remise des 20% au deuxième cursus engagé (sauf élèves hors Montmorency) : cela représente un petit nombre d'élèves et ce sont les plus motivés. Ces élèves cumulent deux cursus, soit danse/musique, soit musique/théâtre, soit danse/théâtre, soit danse classique/danse jazz. Cela équivaut à une deuxième inscription en terme financier.
- Le conservatoire organise de plus en plus de mini-stages pour les classes d'ensemble, la musique de chambre et la danse. Ces moments sont ouverts gratuitement aux élèves de l'établissement et payant pour les extérieurs.



MONTMORENCY

4 – COMMUNICATION

Communication interne

Au sein de l'équipe, la communication passe par :

- L'affichage en salle des professeurs
- Les messages mail
- Le téléphone
- Le message verbal
- La remise de documents en réunion ou dans les casiers des professeurs
- groupe WhatsApp

On peut constater que l'information passe facilement d'une manière générale. On peut cependant renforcer le rôle des représentants de départements pédagogiques dans ce domaine, aussi bien du professeur vers son représentant que réciproquement.

Communication externe

La communication externe de l'établissement est assez bien développée actuellement. Elle consiste en :

- Une communication par mail fréquente avec les familles pour tous les événements organisés par le conservatoire, pour toute question liée aux plannings des cours et des examens.
- Un affichage dans l'établissement et souvent dans la ville pour les concerts et spectacles.
- Présence de la programmation de l'établissement dans la plaquette culturelle annuelle de la ville.
- Un espace sur le site internet de la ville mais présentant le conservatoire sous ses aspects administratifs.
- La présence d'un stand conservatoire au Forum des Associations en septembre.
- Une journée « portes ouvertes » fin juin : opération très animée et conviviale dans les locaux du conservatoire. Cette journée génère beaucoup d'inscriptions, les instruments pouvant de plus être essayés sur place et la rencontre avec les professeurs étant facilitée.
- Création d'une page facebook et instagram en 2020 et acquisition d'un matériel de streaming live.
- Newsletter trimestrielle comportant des informations pédagogiques de fond, une présentation des projets artistiques, des concerts professionnels, de la vie des classes.
- Création d'un court-métrage présentant le conservatoire.
- Création d'une chaîne Youtube regroupant les différentes vidéos réalisées.

Evolutions 2023-2028 :

- Animer les couloirs du conservatoire par des photos de spectacles ou de rencontres artistiques (en veillant à ce que chaque famille ait bien signé l'autorisation adéquate)
- Proposer des articles destinés au magazine municipal
- Elargir la communication des concerts des professeurs vers plusieurs médias (lettre du musicien, radio locale, agenda concert des revues spécialisées, etc...)



MONTMORENCY

5 - PRATIQUES COLLECTIVES

Cet axe pédagogique est devenu une des priorités de l'établissement. La pratique collective fait non seulement partie intégrante du cursus d'étude dès la première année mais représente également une concrétisation de tous les acquis et permet la poursuite d'une pratique amateur de qualité.

La pratique collective se doit d'être donc encadrée par des professionnels, structurée et surtout régulière. Jouer en orchestre, chanter au milieu d'un chœur s'apprend au jour le jour et non uniquement lors de projets ponctuels.

La pratique collective représente aussi un moment de partage, de rencontre, d'engagement. Elle permet de relativiser les difficultés de chacun et d'avancer ensemble.

Les orchestres

Les pratiques orchestrales se sont développées au conservatoire. A ce jour, les formations suivantes sont en place avec chacune leur organisation :

- L'orchestre cordes 1^{er} cycle : ensemble d'une vingtaine de musiciens (violons, altos, violoncelles)

L'ensemble est dirigé par un des professeurs de violon et participe d'une part à la saison du conservatoire mais aussi au projet de concert intercommunal.

L'orchestre 1^{er} cycle répète une heure trente par semaine et bénéficie d'un mini-stage d'un week-end par an.

- L'orchestre vents 1^{er} cycle : ensemble d'une quinzaine de musiciens (flûtes, hautbois, clarinettes, trompettes, trombones, cors). L'ensemble est dirigé par le professeur de trompette qui réalise lui-même les arrangements. L'ensemble bénéficie aussi d'un mini-stage par an.

- L'orchestre symphonique 2^{ème} et 3^{ème} cycles : ensemble d'une quarantaine de musiciens (cordes, bois et trompette). Le répertoire assure toujours un lien avec la thématique annuelle de l'établissement et/ou de la ville, participe à la programmation du conservatoire. L'orchestre symphonique est encadré par cinq professeurs présents toutes les semaines et assurant un relais au niveau du travail instrumental. Il est dirigé par un professeur de violon. L'orchestre répète deux heures par semaine. Son répertoire est varié de manière à aborder le plus d'esthétiques possibles.

- L'orchestre vents 2^{ème} et 3^{ème} cycle : ensemble d'une quinzaine de musiciens (flûtes, hautbois, clarinettes, trompettes, trombones, cors). L'ensemble est dirigé par le professeur de trompette qui réalise lui-même les arrangements.

Il fait partie intégrante de l'orchestre symphonique mais peut se produire séparément.

Evolutions 2023-2028 :

Pour les années à venir, l'organisation est à conserver car elle a prouvé son efficacité. Cependant des développements sont nécessaires afin de compléter les pupitres présents notamment au symphonique. Certains pupitres de cuivres tels que cor et trombone sont indispensables pour aborder une partie du répertoire.

L'organisation de mini stage au sein du conservatoire, soit durant les périodes de vacances scolaires soit lors de week-ends, apportera une cohésion plus importante à l'ensemble et renforcera le travail effectué toutes les semaines.

Des échanges ponctuels avec d'autres orchestres de jeunes et un lien pédagogique avec le projet « orchestre à l'école » renforceront les acquis.

Les projets en transversalité avec la danse et l'art dramatique doivent poursuivre leur développement.



MONTMORENCY

Les chœurs

L'atelier de chorale FM (formation musicale) est obligatoire dès la première année. Ce n'est qu'à partir de la troisième année d'instrument que les élèves peuvent modifier cet atelier. Pour les deux premières années, il s'agit donc d'une pratique chorale pour compléter le travail réalisé dans les cours de formation musicale.

L'entrée dans l'un des chœurs du conservatoire implique donc une motivation plus concrète. Le travail de la voix y est plus exigeant et le répertoire abordé plus précis et complet musicalement. Tous les chœurs participent à la saison du conservatoire. Ils sont ponctuellement impliqués lors de projets avec les classes de danse, de musiques actuelles ou les orchestres.

Les chœurs à ce jour sont les suivants :

- Chœur enfant de 6/8 ans
- Chœur enfant de 9/11 ans
- Chœur adolescent de 12 à 18 ans
- Chœur adulte

Le chef de chœur du conservatoire a également en charge l'atelier comédie musicale pour les comédiens, atelier obligatoire dans le cursus art dramatique.

L'organisation actuelle des chœurs apporte de réels résultats mais une classe de technique vocale s'avère être de plus en plus nécessaire. Le travail vocal individuel ne peut être réalisé lors des répétitions d'ensemble.

Une classe de chant permettrait :

- la possibilité d'un travail individuel pour les choristes les plus motivés
- un relais par rapport aux musiques actuelles
- l'abord de répertoires plus complets aussi bien pour les chœurs eux-mêmes que pour le travail chœur/orchestre.

Cette classe apporterait aussi de nombreuses possibilités pour des projets transversaux, type comédie musicale.

Au niveau des chœurs, la mise en place d'un partenariat avec l'Education nationale concernant une classe maitrisienne complèterait avantageusement le travail effectué jusque-là ; elle en représenterait la suite logique, le chef de chœur étant commun.

Les ateliers de pratique collective

Hors les orchestres et les chœurs, chaque élève inscrit en cursus peut participer à autant d'ateliers qu'il le souhaite. Des élèves extérieurs peuvent également s'inscrire à des ateliers isolés.

Les ateliers sont les suivants :

Ateliers d'initiation instrumentale : contrebasse, orgue, clarinette, hautbois, cor, trombone

Ces ateliers permettent de faire connaître des instruments moins fréquents. Ils regroupent trois élèves en une heure hebdomadaire. La durée de participation de chaque élève est limitée à deux années. Dans le cas où l'élève souhaite poursuivre, il devra dès lors faire une inscription en cursus instrumental complet.

Ateliers rythme :

- Percu'sons : ateliers de percussions corporelles



MONTMORENCY

- Atelier claviers : atelier ouvert à la rentrée de septembre 2016. Plutôt réservé aux élèves pianistes ne pouvant participer aux orchestres, cet atelier travaille sur l'ensemble des claviers (piano, synthétiseurs, xylophones, etc). Il donne une place importante à la création, notamment avec les compositeurs présents dans l'établissement, et à l'improvisation.

- Initiation percussions traditionnelles : répertoire de musique africaine et brésilienne

Ateliers corporels

Atelier corporel musiciens : destiné aux élèves instrumentistes

Atelier corporel comédiens : atelier faisant partie intégrante du cursus art dramatique

Ateliers instrumentaux

Ensemble de guitares

Ensemble de clarinettes

Atelier musiques actuelles

Ensemble ouvert à partir de fin de second cycle.

Atelier Théâtre

Cours spécifique aux musiciens

Atelier de direction d'orchestre

Permet une initiation à la direction sur 2 heures mensuelles.

Le développement de ces ateliers avec leurs thématiques diverses, met en valeur et permet l'utilisation concrète des acquis pédagogiques. Il permet à chacun de participer à des projets artistiques souvent transversaux et à la vie du conservatoire. Ces ateliers sont aussi des lieux de création partagée.

LES PARTENARIATS – DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Education Nationale

Ecoles maternelles et élémentaires

Les écoles maternelles et élémentaires de Montmorency bénéficient d'interventions musicales depuis de nombreuses années. Cependant, le volume de ces interventions a régulièrement diminué. Il était de six heures hebdomadaires et est passé en 2021 à huit heures grâce au recrutement d'un ancien élève du conservatoire.

Les études nationales ainsi que l'observation de chacune des parties prenantes de cette démarche ont pu constater les apports essentiels des interventions artistiques en milieu scolaire. La vie de classe s'en trouve plus harmonieuse, l'écoute de soi et des autres bien meilleure, la concentration accrue et affinée et les capacités psychomotrices beaucoup plus développées.

Le musicien intervenant fait aussi vivre le conservatoire hors les murs et établit un relais avec les activités culturelles de la ville.



MONTMORENCY

Orchestre à l'école

Le projet « orchestre à l'école » concerne deux classes de CE2 de l'école la Fontaine, soit une cinquantaine d'enfants. Il sera suivi sur une durée de trois ans avec le même groupe d'enfants du CE2 au CM2.

Ce projet propose aux élèves l'apprentissage de la musique uniquement par le biais de travail d'orchestre. Une intervention de deux heures (en deux parties) par semaine est programmée : l'une en groupe instrumental, l'autre en ensemble orchestral. Ces interventions seront menées par les professeurs du conservatoire. Chaque élève concerné sera responsable d'un instrument qu'il gardera pendant toute la semaine.

Ce projet a reçu la validation de l'Education nationale. Il repose sur un travail régulier entre le conservatoire et l'école La Fontaine.

Le conseil départemental

- Subventions

Chaque année, deux types de subventions sont octroyés au conservatoire :

- subvention d'aide à la structuration des conservatoires
- subvention d'aide au projet

Deux autres aides pourraient être sollicitées : aide à l'achat d'instruments rares et coûteux, aide au projet « orchestre à l'école ».

Chaque année le Conseil départemental propose aux conservatoires qui le souhaitent de participer à des projets proposés par le département. Cela permet aux élèves de travailler avec une formation artistique professionnelle en résidence. Le conservatoire de Montmorency participe régulièrement à cette opération. Pour 2023, les classes de Danse classique et jazz participent au projet « En Scène »

- Formation professionnelle

Depuis 2 années le conservatoire accueille une formation du CNFPT, avec comme formateur Mr Sanchez sur le thème de l'orchestration et la direction.

Les associations

Deux associations répètent chaque semaine dans les locaux du conservatoire avec à leur disposition l'ensemble du matériel présent dans les locaux ainsi que le gardiennage et l'entretien :

- Chœur Col Canto

chœur de femmes, une répétition le jeudi soir.

- Chœur FMR

chœur mixte, une répétition le vendredi soir.

Le lien avec le conservatoire se limite à ce prêt de salle. Une convention est signée par chaque association avec la ville.

Le développement de l'activité pédagogique et des pratiques collectives rend l'accueil des associations de plus en plus difficile, le conservatoire ne disposant que de trois grandes salles.



MONTMORENCY

Une réflexion serait à mener en profondeur concernant l'accueil des personnes handicapées dans les cursus d'apprentissage.

Afin de favoriser la pratique artistique amateur, des partenariats sont à mettre en place avec les structures existantes sur le territoire et l'établissement, l'objectif étant qu'un jeune sortant du conservatoire puisse continuer sa pratique artistique dans les meilleures conditions possibles et ne perde pas les acquis de sa formation.

Intercommunalité – Plaine Vallée-Forêt de Montmorency

Un réseau informel des directeurs des conservatoires du territoire existait déjà au sein de l'ancienne CAVAM. Ce réseau se poursuit et des réunions ont lieu régulièrement.

Les principales réalisations concrètes tiennent en une action :

- un projet de stage d'orchestre sur cinq jours suivis d'un concert et ouvert à l'ensemble des élèves des écoles de musique du territoire s'est réalisé en 2022.

Services municipaux

Le conservatoire travaille au quotidien avec de nombreux services municipaux :

- *service culturel* : participation des professeurs à la saison culturelle, concert pour les Journées Européennes du patrimoine, dans le cadre de l'opération week-end Polonais, dans cadre du « Printemps des Poètes », concerts improvisés dans la ville.
- *services techniques et espaces verts* : travaux dans les locaux, entretien du parc et des orangers de la serre, transport de matériel pour les manifestations et installation de plateau scénique,
- *service communication* : collaboration indispensable pour relayer l'ensemble des événements de l'établissement,
- *service informatique* : les ordinateurs sont tous en réseau avec ceux de la ville et les évolutions informatiques envisagées dans ce projet d'établissement ont été travaillées avec le chef de service,
- *service événementiel* : participation à l'animation du lancement des illuminations, accueil des nouveaux arrivants, participation au 11 novembre.
- *Musée* : animation musicale pour la Nuit des Musées et lors de conférences ponctuelles
- *service scolaire et périscolaire*,
- *services financiers et ressources humaines*.



MONTMORENCY

7 – AXES PEDAGOGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE CERTAINS DEPARTEMENTS

Département Formation Musicale

L'enseignement de la formation musicale connaît régulièrement des évolutions allant de plus en plus vers un lien concret avec la pratique instrumentale ou vocale.

A ce jour, cet enseignement est organisé en cycles d'apprentissage mais avec un découpage année par année.

- examen en fin de cycle (disparition des examens de passage annuels)
- bilan non noté en milieu d'année
- organisation de chaque cycle en deux phases de 1 à 3 ans
- privilégier l'apprentissage oral des notions
- nommer les choses une fois qu'elles sont physiquement réalisées et maîtrisées
- travailler avec l'instrument pendant le cours de FM
- bâtir un lien avec le répertoire travaillé soit en instrument, soit en orchestre

La musique de chambre

Les cours de musique de chambre concernent les élèves de fin de deuxième cycle (cours facultatif) et de troisième cycle (matière obligatoire). Quatre professeurs ont la charge de cet enseignement à raison de chacun 1h30 par semaine. Chaque groupe constitué bénéficie d'un cours de trois quarts d'heure hebdomadaire. Deux ans de cours sont obligatoires pour pouvoir présenter l'examen de musique de chambre.

Chaque année un concert spécifique est organisé pour mettre en valeur ce travail. L'obtention de l'UE de musique de chambre est obligatoire pour l'obtention du CEM (Certificat d'Etudes Musicales).

La musique de chambre fait partie, avec la pratique orchestrale, des principaux axes de développement de la pratique amateur de qualité. Le conservatoire souhaite donc développer un cursus plus spécifique permettant aux élèves de poursuivre leur apprentissage après l'obtention de leur CEM, diplôme clôturant leur parcours au conservatoire.

Evolutions 2023-2028 :

- Organisation de concerts et de master classes avec des artistes extérieurs
- Ouverture des salles du conservatoire pour que les groupes puissent répéter en dehors des cours
- Organisation d'un stage annuel (avec participation financière) sur deux ou trois jours

Département musiques actuelles



MONTMORENCY

L'enseignement des musiques actuelles se fait uniquement en atelier de pratique collective. Enseignement très transversal par son travail avec les classes instrumentales, les chœurs, les orchestres et la danse, les musiques actuelles participent également de l'encadrement de la pratique amateur. Elles permettent l'abord de nouvelles esthétiques musicales pour les élèves du conservatoire et l'accueil de jeunes extérieurs connaissant souvent mal le conservatoire. Elles participent donc à l'ouverture de l'établissement sur l'ensemble des publics.

Afin d'organiser la cohérence de cet enseignement, les évolutions 2023-2028 sont les suivantes :

Ouverture d'une classe de batterie (à travailler en lien avec une classe percussions).

Département danse

Deux esthétiques sont enseignées au conservatoire : la danse classique et la danse jazz.

Depuis la rentrée de septembre 2013, l'enseignement de la danse jazz est organisé en cursus d'études ainsi que le préconisent les textes du ministère de la Culture.

Chaque cursus comprend donc trois rendez-vous hebdomadaires :

- Danse classique : deux cours /semaine + un atelier (travail de pointes ou atelier chorégraphique)
- Danse jazz : deux cours/semaine + atelier (technique classique ou atelier chorégraphique)

Chaque élève débutant participe à un tronc commun la première année ; ce n'est qu'en deuxième année qu'il peut choisir une dominante classique ou jazz.

Depuis 2022 un partenariat « Danse et Cinéma » a été établi avec le cinéma de la ville proposant 3 projections autour de la danse accompagnées d'un débat.

Possibilité « OPEN CLASS » grâce à l'acquisition toute récente d'un matériel de Streaming live.

Au niveau des cours d'éveil, il existe un atelier corporel pour les enfants de 5 ans, un pour les enfants de 6 ans et un cours d'initiation à la danse pour les enfants de 7 ans.

D'autre part un professeur de danse jazz a en charge l'atelier corporel musicien et l'atelier corporel comédien. Atelier Comédie Musicale,

- Deux cours hebdomadaires, assurés par la professeur de danse jazz, chef de chœur, professeur Art Dramatique ainsi qu'une pianiste accompagnatrice

Ce cours permettra au fil du temps, une transversalité entre de nombreuses classes du conservatoire, que ce soient les chœurs, les orchestres, la musique actuelle ou l'art dramatique.



MONTMORENCY

Département Art dramatique

Le département d'art dramatique a été créé à la rentrée de septembre 2013. L'enseignement est organisé en cursus selon les préconisations du Ministère de la Culture.

Comme pour les autres cursus, chaque élève a trois rendez-vous hebdomadaires : un cours de théâtre, un atelier vocal et un atelier comédie musicale.

Jusqu'à cette rentrée 2016 les enfants étaient accueillis à partir de 9 ans. L'expérience a montré que cet âge ne correspondait pas à la maturité attendue pour ce type d'enseignement. Le cursus a donc été retravaillé pour aboutir à l'organisation suivante :

- accueil des enfants à partir de 10 ans pour un atelier d'une heure hebdomadaire d'initiation
- entrée en cycle 1/1ère phase à 11 ans (cursus des trois matières décrites ci-dessus)
- entrée en cycle 1/2ème phase à partir de l'âge de 13 ans et sur proposition du professeur et de la direction - cursus comprenant alors deux cours de théâtre et un atelier thématique (deux thèmes différents par an).

Au fur et à mesure des années et selon l'évolution des élèves, l'ensemble du cursus avec les deuxième et troisième cycles sera à mettre en place. Les ateliers thématiques nécessiteront l'intervention ponctuelle de professionnels extérieurs.

Un apprentissage initial de la mise en scène apporterait des éléments très utiles et positifs pour la transversalité des projets des élèves ainsi que pour l'ensemble des manifestations.

La Carte spectacle

On peut constater que, d'une manière générale, peu d'élèves se rendent au spectacle même quand celui-ci est proche de leur lieu d'habitation ou réalisé par leurs professeurs. Ce constat est fait dans l'ensemble des conservatoires au niveau national. Or l'un des objectifs est bien de former des spectateurs avertis et curieux. Le rappel régulier des manifestations, l'incitation verbale directe par l'ensemble de l'équipe pédagogique, la distribution de tracts a amélioré la fréquentation des élèves aux spectacles et concerts. Certains voyages organisés par le conservatoire (location d'un bus et réservation groupée de places de spectacles) ont permis de belles découvertes pour certains jeunes.

Afin de poursuivre cet effort, il est proposé de créer une « carte-spectacle » qui sera validée par un tampon à chaque présence d'un élève du conservatoire aux spectacles et concerts de la ville. Cette incitation forte, la carte étant présentée en fin d'année sans que celle-ci n'entre bien entendu dans une quelconque validation pédagogique, a pu faire ses preuves dans d'autres établissements. Elle n'est envisageable que si les élèves du conservatoire bénéficient soit d'une gratuité, soit d'un tarif réduit pour assister aux spectacles proposés par la ville. La fréquentation plus ou moins assidue aux spectacles sera notifiée dans le dossier de l'élève.

8 – L'EVALUATION PEDAGOGIQUE

L'évaluation pédagogique se fait actuellement à deux moments de l'année scolaire :

Les tests intra cycles en février et l'examen de fin de cycle (tous les trois ou quatre ans).

Evolutions 2023-2028 :

- création d'un dossier de l'élève sur informatique : ceci nécessite une option supplémentaire sur le logiciel iMuse, logiciel de gestion du conservatoire. Cette nouvelle option permettra l'accès, avec un code personnel, des professeurs à l'ensemble des dossiers des élèves afin de pouvoir l'alimenter d'observations diverses.



MONTMORENCY

Seront pris en compte les éléments suivants en s'adaptant au niveau de chacun : régularité de présence et de travail, investissement et engagement, participation aux projets de l'établissement, initiatives et créations, résultats aux examens de fin de cycles, participation aux auditions, fréquentation aux spectacles, ensemble des cours suivis, parcours suivant les années, etc. L'ensemble de ces éléments restera confidentiel et seul un résumé pourra être communiqué aux familles. Ce dossier permettra à chaque professeur d'intervenir et surtout de connaître chaque élève quelque soit son domaine artistique. Il permettra également de donner un résumé du parcours de l'élève auprès des professionnels extérieurs invités dans les jurys. Nourrie de ces éléments, l'évaluation sera plus intéressante et plus adaptée à chacun. Elle ne reposera plus seulement sur une prestation ponctuelle et parfois déstabilisante pour certains.

9 - LA DIFFUSION

Deux axes principaux dans la diffusion :

- dans les locaux du conservatoire : il s'agit principalement des auditions mensuelles dans l'auditorium pour les élèves. Ces auditions rassemblent tous les instruments. Plusieurs prestations d'élèves se déroulent également lors de la journée « portes ouvertes »,
- à l'extérieur du conservatoire : spectacles réunissant professeurs et élèves
- une dizaine par an dans les différents lieux de la ville : salle des fêtes, Centre Culturel Rachel Félix, salle Lucie Aubrac, Collégiale, église Saint François
- concerts et spectacles professionnels proposés par les professeurs de l'établissement

Les manifestations du conservatoire présentant de plus en plus des projets transversaux et des ensembles de plus en plus nombreux, les lieux de diffusion de la ville ne sont pas toujours adaptés. Les équipements de la salle des fêtes ne permettent pas un travail scénique complet. Le Centre Culturel Rachel Félix apporte certes des possibilités mais uniquement sur des projets comprenant peu d'élèves sur scène (impossibilité par exemple de réunir la classe d'orchestre et les danseurs).

La diffusion de spectacles étant un élément clé de la vie du conservatoire et de son équipe artistique, les évolutions 2023-2028 sont les suivantes :

- développer les concerts de professeurs aussi bien en musique qu'en danse,
- maintenir la présence de l'équipe artistique dans les divers évènements de la ville (journée du Patrimoine, Week-end Polonais, saison culturelle etc...)
- bâtir des collaborations avec d'autres communes de manière à pouvoir utiliser d'autres lieux de diffusion parfois plus adaptés et permettant un rayonnement du conservatoire, (Soisy sous Montmorency, Saint Brice et Enghien)
- développer les concerts d'orgue à la Collégiale pour mettre en valeur les grandes orgues.
- concevoir des projets de résidence d'artiste en lien avec le conservatoire,
- travailler sur des échanges, des collaborations et des jumelages afin de donner la possibilité aux élèves de rencontres et de partage avec d'autres lieux et formations.